

Collectif Saint Romain

Le combat continue



chaosBUSTERS

Quelques vérités fondamentales sur le Chaos :

- **La Demeure du Chaos est illégale** : condamnation de son propriétaire par le T.GI. de Grenoble à « la remise en état de la D.D.C. » en sept. 2010.

Au nom de la liberté d'expression ("artistique" pour cette affaire) est-il possible de réaliser toutes sortes de travaux de nature à modifier complètement une habitation sans autorisations préalables ?

La Justice a répondu "Non" au nom du respect des règles d'urbanisme.

- **La Défense juridique de la D.D.C. est allée à son terme** : tous les recours possibles ont été utilisés, cassation, et la cour européenne des droits de l'homme. Aucune instance n'a invalidé cette condamnation de Justice.

La D.D.C. interroge

A toi, visiteur de ce lieu, en contemplant l'étendue des travaux (artistiques pour certains – massacre pour d'autres) **de te poser ces deux questions fondamentales** :

- *«Est-ce que je suis pour une jurisprudence «D.D.C. qui permettrait à mon «pire voisin» de se prendre pour un artiste et l'autoriserait du coup à faire n'importe quoi en face de chez moi ?»...*

- *Est-il normal qu'un homme de par sa puissance financière puisse échapper aux condamnations de Justice dont il fait l'objet ?*

Un débat Républicain

Ces 2 questions interrogent le « Vivre Ensemble » de notre société. En y dérogeant, elles organisent pour le coup un véritable chaos : il n'y a plus de règles d'égalité entre les personnes, certains font ce qu'ils veulent ; d'autres pas, au mépris de toute Justice.

Cela nous renvoie à la morale des Animaux malades de la Peste – J. de La Fontaine :

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Un combat citoyen

Nous, riverains proches de la D.D.C. avons subi des travaux incessants, des gênes régulières et une dégradation de notre environnement proche. Nous avons cependant été respectueux des débats juridiques posés par la D.D.C. Les conclusions n'étaient pas sûres au départ.

Maintenant que nous sommes arrivés aux termes de ces débats juridiques, nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout pour qu'aboutissent enfin les décisions de Justice : Remise en état de la DDC et paiement intégral des astreintes (qui courent depuis la non-exécution des travaux ordonnés pour sept 2010).

Le Collectif Saint Romain / avril 2013